



« Friejhohrsappell fer schriwe ùn dichte uf Elsassisch »

Printemps de l'écriture dialectale

- Règlement -

Préambule

L'objet de cet appel est de collecter des écrits sous diverses formes en dialecte.

Ce projet s'inscrit dans l'action « Sàmmle » de l'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace (OLCA) dont l'intention est de collecter les différents pans du patrimoine linguistique régional, dans un objectif de transmission et de valorisation.

Le lancement de cette deuxième édition se fera lors du « Friejhohr fer unsri Sproch » 2011.

Les écrits retenus par le jury seront édités sous forme de recueil, dont l'OLCA assurera la diffusion et la promotion.

Article 1 – Objet

L'objectif de cet appel est de collecter des œuvres en dialecte d'aujourd'hui. La thématique restera au libre choix des participants. En ce qui concerne la forme des écrits, il devra s'agir de textes courts :

- textes en prose : récits, nouvelles, contes, légendes, sketches
- poèmes, pamphlets, dictons et proverbes

à l'exception de pièces de théâtre ou de romans.

Article 2 – Lancement et durée

Le lancement de l'opération aura lieu lors de l'ouverture du « Frierhohr fer unseri Sproch », le 19 mars 2011. Les contributions pourront être adressées à l'OLCA jusqu'au 30 juin 2011.

Article 3 – Conditions de participation

La participation est ouverte à tous les auteurs écrivant en alsacien et présentant des écrits dont la forme a été définie à l'article 1. La participation par auteur ne pourra excéder 5 écrits. L'inscription est libre et gratuite. Les dossiers devront être complets et en conformité avec le présent règlement. Les dossiers ne seront pas restitués aux participants.

Article 4 – Délais et modalités de participation

- Délai de participation : 30 juin 2011

Chaque participant adressera par courriel, pour le 30 juin au plus tard, les documents suivants :

- fiche d'inscription intégrant les données personnelles de l'auteur, l'origine géographique du dialecte et une autorisation de reproduction et diffusion ;
- ses écrits dactylographiés n'excédant pas 3 feuillets A4 **sous forme numérique** (de préférence un fichier WORD)

à l'adresse mail suivante : annette.weissenburger@olcalsace.org

En cas de non accès à Internet, les textes pourront également être réceptionnés par courrier à l'adresse suivante :

Office pour la Langue et Culture d'Alsace,
11a rue Edouard Teutsch, 67000 Strasbourg

à condition d'être accompagnés d'un support de stockage (CD, clé USB...) qui vous sera restitué.

Les participants pourront se référer à la méthode 'ORTHAL' dans un objectif d'aide à l'écriture. Une synthèse est disponible sur le site Internet de l'OLCA ou pourra être demandée directement à l'OLCA.

La participation est ouverte à tous les auteurs à l'exception des membres du jury.

Article 5 – Composition du jury

Le jury est composé de personnalités qui font autorité dans le milieu linguistique et culturel. Ses décisions seront souveraines.

Article 6 – Sélection des écrits

Le jury sélectionnera les projets sur la base des critères suivants :

- originalité et qualité du texte ;
- intérêt de l'histoire ou des personnages selon la forme du texte.

Les auteurs seront informés par voie postale des décisions du jury.

L'OLCA se réserve le droit de revoir la graphie des écrits sélectionnés afin d'en faciliter la lecture dans le respect de la forme dialectale utilisée et sans en altérer le sens.

Article 7 – Droits d'auteurs

En référence à la loi 57-298 du 11 mars 1957 sur la propriété artistique et littéraire, l'OLCA s'engage à respecter le droit moral des auteurs. L'OLCA détiendra les droits de représentation et de reproduction des documents publiés en s'engageant à mentionner les noms des auteurs. Une fiche de cession des droits devra être signée par les auteurs.

Article 8 – Adhésion au présent règlement

Les participants au « Friejhohrsappel » acceptent le présent règlement dans son intégralité.